

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2026

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2632)

N° CE206

AMENDEMENT

présenté par

Mme Minard, M. Duparay, M. Brigand, M. Ray, M. End, M. Hetzel, M. Philippe Vigier,
Mme Bonnard, Mme Blin, Mme Corneloup, M. Bazin et Mme Bazin-Malgras

ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.